



CANADA
TERRITOIRE DU YUKON
Cour des petites créances

AVIS AU PRÉTENDU ASSOCIÉ/ À LA PRÉTENDUE ASSOCIÉE

Demandeur/demanderesse

Nom, adresse,
n° de téléphone

1. _____
2. _____

Défendeur/défenderesse

Nom, adresse,
n° de téléphone

1. _____
2. _____

IL EST ALLÉGUÉ QUE VOUS ÉTIEZ UN ASSOCIÉ/UNE ASSOCIÉE

Cocher une case
Date

le _____

Période

ou durant _____

de la société de personnes appelée

Raison sociale

désignée comme partie à la présente instance.

POUR NIER QUE VOUS ÉTIEZ UN ASSOCIÉ/UNE ASSOCIÉE à l'époque déterminante, vous devez présenter une défense distincte de la société de personnes, niant avoir été un associé/une associée à cette époque. À défaut de ce faire, vous êtes réputé(e) avoir été un associé/une associée à la date (ou pendant la période) susmentionnée.

UNE ORDONNANCE CONTRE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES PEUT ÊTRE EXÉCUTÉE CONTRE VOUS

PERSONNELLEMENT si vous êtes réputé(e) avoir été un associé/une associée, si vous admettez ce fait ou si la cour conclut que vous étiez un associé/une associée à l'époque (ou pendant la période) déterminante.

FAIT ce _____ jour de/d' _____ 20____

à _____ dans le territoire du Yukon.

SIGNATURE DU DEMANDEUR/DE LA DEMANDERESSE

Référence : articles 12 à 15, 78, Règlement sur la Cour des petites créances